

Relativement aux sites qu'occupaient les premières chapelles bâties aux Trois-Rivières, nous lisons dans le même ouvrage :

“ Les Pères Jamay, supérieur, et Joseph Le Caron, se rendirent aux Trois-Rivières (1). Ce dernier religieux était plus spécialement chargé de la mission de ce poste ; il y fit élever une petite chapelle et une maison par les Français et les Sauvages qui s'y trouvaient. Ces constructions étaient plutôt temporaires que définitives. Les chapelles de cette époque étaient ordinairement composées de quelques piquets fichés en terre, formant quatre murs, et réunis en haut par une voûte de branchages ; le tout, murs et voûte, était recouvert d'écorce. La porte était un rideau d'écorce ou une couverture de laine, l'autel une sorte de table recouverte d'un drap blanc, sur lequel brûlaient quelques chandelles devant un crucifix suspendu à la paroi du fond, entre les images que l'on avait pu se procurer. Tels furent les premiers temples que la vraie religion éleva dans notre pays. Simodestes qu'ils fussent, ils imposaient aux pauvres Sauvages un respect profond pour les mystères du catholicisme et Dieu y était adoré avec ferveur par ces âmes si impressionnables dès qu'elles se laissaient toucher par les vérités religieuses.

“ Le Dimanche, 26 Juillet 1615, le Père Le Caron célébra la première messe aux Trois-Rivières. Le Père Leclercq écrit que l'on avait l'intention d'y fonder une mission fixe ; cela n'est pas douteux puisque les quatre prêtres n'avaient à se partager, pour le moment, que les postes de Tadoussac, Québec, les Trois-Rivières, et Montréal (1). Mais les agents de la compagnie de Rouen, loin de mettre de la complaisance dans leurs relations avec les Pères, entravèrent le progrès de l'établissement. En conséquence, le Père Le Caron partit après la traite de l'été et alla passer l'hiver au pays des Hurons.”

“ La chapelle dressée par le Père Hult en 1618 remplaçait celle que le Père Le Caron avait bâtie en 1615. C'était évidemment une construction temporaire, comme la première ; le Père Sagard le fait assez voir.”

“ Une curiosité bien légitime nous porte à nous demander où était cette chapelle. L'on ne peut répondre que par des conjectures. La traite pouvait avoir lieu sur le rivage de la basse-ville ; en ce cas, la chapelle était placée au sommet du Platon, suivant la coutume qu'avaient les Français de bâtir les églises et les chapelles au bord du fleuve et, autant que possible, sur un site élevé. Nous savons cependant que les Sauvages débarquaient plus volontiers sur la Table et sur le haut rivage (2) qui s'étend jusqu'au ruisseau Ste. Magdeleine.

“ A cette époque, la grève, aux pieds de cette côte et de la Table, était très-large (3), on pouvait y commercer comme sur une place publique. La carte de 1704 indique, en face du Couvent, une chapelle et des cabanes sauvages, toutes placées hors de l'enceinte de la ville, près du bord de la côte.”

Le Fort ou Habitation des Trois-Rivières est fondé le 4 Juillet 1634 ; les Pères Le Jeune et Buteux y fondent la Résidence de la Conception le 8 septembre de la même année et bâtissent aussitôt une chapelle, qui servit d'église paroissiale pendant trente années.

“ Les renseignements nous manquent pour désigner avec certitude l'endroit où fut construite cette troisième chapelle. Cependant il est probable qu'elle occupait le site du Boulevard.

“ Notre maison, en ce premier commencement, n'était que quelques bûches de bois jointes les unes auprès des autres, enduites par les ouvertures d'un peu de terre, et couvertes d'herbe ; nous avions en tout douze pieds en carré pour la chapelle et pour notre demeure, attendant qu'un bâtiment de charpente qu'on dressait fut achevé. (4)

“ Le 27 du mois de septembre 1634, un élan (original) parut de l'autre côté de cette grande rivière (le St. Laurent). Nos Français en donnèrent avis à quelques Sauvages cabanés proche de l'Habitation ; quelques uns d'eux s'en vont attaquer ce grand animal qui se rafraichissait dedans l'eau, l'allant prendre du côté des terres pour le pousser plus avant dans le fleuve ; ils volaient après dans leurs petits canots d'écorce. Ils l'approchèrent à la portée d'un javelot et l'un

d'eux lui lança une épée qui le fit bondir et chercher le chemin de la terre pour se sauver, ce qu'il eut fait aisément s'il eut pu aborder ; mais voyant ses ennemis de ce côté-là, il se jette à l'eau, où il fut bientôt lardé de coups d'épée. Comme il tirait à la mort, ils le repoussèrent vers le bord du fleuve et là le mirent en un moment en pièces pour le pouvoir apporter en leur cabane. Nous voyions cette chasse de notre habitation, élevée sur une plate-forme naturelle qui n'vuo sur la grande rivière. (1)

“ Si le mot “ plate-forme ” était mis ici pour désigner le Platon, où M. de La Violette venait d'établir son fort, le Père Le Jeune ne dirait pas : “ Le 5 Novembre (1634) j'allai voir les reliques d'une bonne palissade, qui a autrefois entouré une bourgade, au lieu même où nos Français ont planté leur Habitation (2). Les Iroquois, ennemis de ces peuples (les Algonquins) ont tout brûlé ; on voit encore le bout des pieux tout noirs (3).” Il y avait donc quelque distance entre le logement des Révérends Pères, qui renfermait leur chapelle, et le Fort de la Compagnie des Cent-Associés. Et puisque de la chapelle, élevée sur une plate-forme qui n'est autre que la Table, l'on voyait ce qui se passait sur la rive sud du fleuve, il faut croire qu'elle était placée près du bord de la côte. Puis, comme il n'est pas probable que l'on se soit écarté du voisinage du Fort, nous concluons qu'elle occupait la ligne que fait de nos jours la promenade du Boulevard, longue d'environ 500 pieds. Notre conjecture s'appuie d'ailleurs sur un fait assez digne d'attention : à partir de l'année 1637, les Jésuites ont possédé le fief Pachirini qui est précisément le carré formé par les rues St. Louis, Notre-Dame, (rue de l'Évêché), St. Antoine ou du Collège et une partie du Boulevard. Si la mesure de 34 perches de profondeur ne s'y retrouve plus aujourd'hui, c'est parce que la côte a été rongée considérablement par le fleuve, et peut-être l'endroit de la chapelle est-il maintenant en dehors de la balustrade vis-à-vis la maison de feu le Juge Mondelet, appartenant aujourd'hui à M. G. Baptist.”

Des notes curieuses sur les premières familles qui défrichèrent le sol des Trois-Rivières, se présentent de page en page. Nous citerons la suivante qui se rapporte à un colon établi là vers le temps de la fondation du fort :

“ Jean Sauvaget s'établit aux Trois-Rivières avec sa femme Anne Dupuis, veuve de... Benassis. Ils étaient mariés depuis longtemps, puisque la seule fille que nous leur commissions (4) était âgée de 20 ans en 1634. Elle épousa, en 1656, Elie Bourbonnait. Jean Sauvaget fut le premier procureur-fiscal aux Trois-Rivières ; il figure comme tel dans les cahiers de 1656. Cette année, il obtint, de concert avec Etienne Seigneuret, marié à Magdeleine Benassis, petite-fille d'Anne Dupuis, une terre de trois quarts de lieue de front sur deux lieues de profondeur à la Pointe-du-Lac ; c'est une partie du fief Tonnacour ; après sa mort, qui eut lieu vers 1661, Anne Dupuis, en veuve, agrandit cette concession.

“ Etienne Seigneuret étant mort à son tour, voici quel était le personnel de ces deux familles en 1681 : Anne Dupuis, âgée de 80 ans, demeurait, avec sa petite-fille Magdeleine Benassis, âgée de 47 ans, veuve d'Etienne Seigneuret, chez la fille de cette dernière, Marguerite Seigneuret, âgée de 27 ans, veuve de Louis Godefroy de Normandie, en son vivant Procureur-du-Roy aux Trois-Rivières. Marguerite avait un fils, qui fut René Godefroy de Tonnacour, Lieutenant Civil et Criminel de la juridiction des Trois-Rivières. Ces quatre personnes, la trisaïeule, l'aïeule, la mère et l'enfant, vivaient dans une maison située où est l'Évêché. La seigneurie de la Pointe-du-Lac passa de cette manière à la branche des Tonnacour, famille de Jean Godefroy.

(1) Relation de 1635, p. 14.

(2) Nous savons par plus d'une autorité que le Fort français était bâti sur l'emplacement d'un fort algonquin détruit par les Iroquois, sur la pointe du Platon, large environ de 200 pieds.

(3) Relation de 1635, p. 15.

(4) Un grand nombre de noms qui s'altèrent dans le langage parlé finissent par être écrit suivant la prononciation populaire ; cela s'explique, d'autant mieux que les Prêtres et les différents officiers de la colonie n'exerçaient leurs fonctions qu'en passant, pour ainsi dire, et qu'ils concluaient dans leurs registres les noms tels que l'oreille les leur enseignait. Le nom de la femme de Hector de La Rue qui, en 1667, était âgée de 42 ans, est écrit Louise Sauvage, et ailleurs Louise Sauvagesse. Si la postérité de Jean Sauvaget s'est transmise, c'est par François Sauvage, dont nous parlerons au chapitre des Forges St. Maurice.

(1) M. Sulte nous pardonnera de lui faire remarquer que le P. LeClercq a confondu l'embouchure de la Rivière des Prairies avec les Trois-Rivières. Cf. Champlain et le *Mémoire* des RR. PP. Récollets R. J. I. P.

(2) L'*Histoire des Trois-Rivières* renfermera des cartes et des plans qui donnent parfaitement l'intelligence des lieux dont il est parlé dans ce livre.

(3) Cette grève a servi de place de marché pour la ville des Trois-Rivières jusque vers l'année 1750.

(4) Relation de 1635, p. 6.